



Comment retirer l'autorité parentale au père?

Par **SAPHIR**, le 11/02/2009 à 12:37

Bonjour,

j'aimerais savoir comment faire pour retirer l'autorité parentale du père de mes enfants.
En effet, celui-ci n'est pas venu voir les enfants depuis 6 ans et nous n'avons plus aucune nouvelle non plus.

L'ASF m'a été retiré puisque je me suis mis en concubinage avec mon ami..le recouvrement de la pension alimentaire est en cours mais le père est insolvable..

Pour info. mes enfants ont 10 et 8 ans.

Merci de votre réponse rapide.

Cordialement,

Saphir

Par **Marion2**, le 11/02/2009 à 12:40

Bonjour,

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire

Par **SAPHIR**, le **11/02/2009** à **12:48**

RE,

Dans le courrier auprès du juge des affaires familiales, que dois-je invoquer exactement pour lui retirer l'autorité parentale?
Et cela va t'il suffire?

Par **Marion2**, le **11/02/2009** à **12:51**

RE,

Ce que vous avez écrit sur le forum, "qu'il n'et pas venu voir ses enfants depuis 6 ans, qu'il n'y a pas eu de règlement de la pension alimentaire, et que vous n'avez plus de nouvelles de lui "

Bon courage.

Par **SAPHIR**, le **11/02/2009** à **12:59**

Re,

Et une fois que l'autorité parentale est retiré, il reste le père des enfants mais n'a plus aucun droit?
Et la caf va continuer d'essayer d'obtenir le recouvrement de la pension ou pas? ou ça annule tout?
Au point ou j'en suis avec la pension..ça m'est complètement égal..je me suis toujours débrouillée sans lui..c'est dommage pour les enfants.

Merci beaucoup pour vos réponses rapides.

Cordialement,

Saphir

Par **Marion2**, le **11/02/2009** à **15:03**

RE,

Effectivement, vous aurez l'autorité parentale totale et lui n'aura plus aucun droit sur ses enfants.
Il reste toujours le père et de ce fait, doit régler la pension alimentaire. Donc pas de souci

pour les démarches de la CAF.

Bon courage.

Par **benhamdane**, le **03/10/2013** à **22:16**

[fluo]Bonjour[/fluo]

mes enfant ne veule plus aller chez leur pere car il vien quand il veut don il en on marre en plus quand il y vont il ne sorte pas il vont pa en vacances il les laisse toujour seul j ai appel pluseuir fois a la justice mai il font rien donc aujourdhui je veut la stabilite pour mes enfants comment procede. **[fluo]Merci[/fluo]**